



L'AGENDA SANITAIRE



En ce moment

Surveillance varroa et actions correctives si besoin

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

Déclaration annuelle obligatoire de détention de ruches

15/01/2024

Journée Technique Régionale
Salle polyvalente – Le Fauët

Printemps 2024

Lutte biotechnique

Cycles de retrait de couvain de mâles

Alerte OVS – Réseau sentinelle : mesures de niveaux d'infestation *Varroa* élevés

Le réseau sentinelle est composé d'apiculteurs volontaires qui remontent leurs comptages *Varroa* à GDS Bretagne.

La 3^e vague de comptage (post-traitement principal) met en évidence une **proportion anormale** de comptages au-dessus du seuil critique de 1 varroa/jour (méthode de comptage sur chutes naturelles).

La 3^e vague de comptage est constituée de :

- 233 mesures (ruches) réparties de manière non homogène sur le territoire breton.
- 88 ruches ont un niveau d'infestation ≥ 1 varroa/jour (38 % des mesures)
- 24 ruches ont un niveau d'infestation ≥ 5 varroa/jour (10 % des mesures)

Les apiculteurs du réseau sentinelle sont des éleveurs sensibilisés au sanitaire, leurs itinéraires de lutte 2023 et 2022 contre *Varroa* comprend, en majorité :

- un traitement principal (majoritairement Apivar),
- une méthode de lutte biotechnique : retrait(s) de couvain de mâles (printemps 2023)
- un traitement secondaire à l'hiver 2022 (médicaments AMM à base d'acide oxalique)

Les résultats détaillés et les recommandations de conduite à tenir pour tous les apiculteurs sont présentés à la page suivante.

**Besoin d'un
renseignement ?**



Thomas Guéhennec
Animateur technique
& TSA
06 88 35 63 02



Rappel sur l'obligation de déclaration annuelle de détention de ruches



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

👉 La déclaration est à **renouveler chaque année** si vous possédez toujours des colonies : [Déclarer des ruches - Mes Démarches \(agriculture.gouv.fr\)](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

👉 Il est important de **conserver le même identifiant (N° NAPI)** d'une année à l'autre afin de ne pas créer de doublon pour un même apiculteur.

👉 **Parlez-en aux apiculteurs autour de vous !** Outre le caractère obligatoire, la déclaration est importante en cas d'épisode sanitaire, pour la **protection de tous les ruchers**. Il permet également de recevoir cette **newsletter** et les **dernières actualités apicoles**.

👉 Une autre raison de se déclarer : [Densite-colonies-dabeilles-au-km²-fin-2021-GDS-Bretagne.pdf](https://www.gds-bre.org/IMG/pdf/Densite-colonies-dabeilles-au-km2-fin-2021-GDS-Bretagne.pdf)

Journée technique régionale 15/01/2024 – Le Faouët

GDS Bretagne et l'ADA Bretagne organisent, avec le soutien technique du GTV Bretagne et l'appui des 4 GDSA bretons, une journée technique le 15/01/2024 à la salle polyvalente de Le Faouët. Le programme a été constitué en fonction des actualités sanitaires et des besoins remontés. Les thèmes abordés seront le Frelon Asiatique (lutte et clefs de gestion), les résistances de *Varroa* aux acaricides, la prévention autour d'*Aethina tumida* et des éléments techniques sur la nutrition des abeilles.

Pour plus d'informations : 👉 [Invitation journée technique 15 janvier 2024](#)



Communication
validée par la
**DRAAF
Bretagne** et
adressée à tous
les apiculteurs
déclarés



Contacts GDS Apicoles départementaux

GDSA des Côtes d'Armor <https://gdsa22.bzh/> ou mail contact@gdsa22.fr

GDSA du Finistère <https://gdsa29.fr/>

GDSA d'Ille et Vilaine <http://gdsa35.free.fr> ou mail gdsa35-contact@orange.fr

GDSA du Morbihan <http://gdsa56.fr>

Contacts GDS Bretagne

Thomas Guéhenec, animateur technique de la section apicole, thomas.guehenec@innoval.com / 06 88 35 63 02